



ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE SESSION 2025

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2000 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la charte régionale des centres de gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'exercice des missions communes ;

Vu l'arrêté n°240704CON01ART-AR du 4 juillet 2024 portant ouverture d'un examen professionnel de promotion interne au grade d'agent de maitrise session 2025 ;

Vu l'arrêté n° 240704CON02ART-AR du 4 juillet 2024 fixant règlement de l'examen professionnel de promotion interne au grade d'agent de maitrise session 2025,

ARRETE :

Article 1 : La liste des membres du jury de l'examen de promotion interne au grade d'agent de maitrise session 2025 est fixée comme suit :

COLLEGE DES ELUS LOCAUX	DOMINIQUE AMIARD Maire de Cures Vice-Président du CDG 72
	ERIC PAPILLON Adjoint au Maire de La Ferté Bernard Vice-Président de la CDC de l'Huisne Sarthoise
	PATRICIA EDET Maire de Saint Martin des Monts
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX	MANUEL JACQUET Représentant de la CAP C
	TATIANA HOUDOU Ingénieur territorial SDIS 72
	FLORIANE CHAPRON Directrice du SMITOM Sud Saumurois
PERSONNES QUALIFIEES	ANICET MALINGE Responsable des services techniques de la maire de Bessé sur Braye
	NICOLAS JARIAIS Technicien territorial – CDC du Pays Fléchois
	JEAN MICHEL LEVASSEUR Retraité - Ingénieur territorial – Conseil départemental de la Sarthe

Le jury est présidé par Monsieur AMIARD.

En cas d'empêchement, la Présidence sera assurée par Monsieur Éric PAPILLON.

Article 2 : La directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Sarthe et publié sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe.

Article 3 : Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe

- ↳ certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- ↳ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait au Mans le 16.01.2025
Pour Le Président
Par délégation
La directrice du Centre de gestion
Hélène SAINQUAIN-RIGOLLE

Date de transmission à la préfecture : 16.01.2025

Date de publication : 16.01.2025